

Objectifs :

Maintenir son employabilité dans le cadre des missions d'un agent de sécurité armé en catégorie D et B

Public concerné et prérequis :

Pré-requis:

Qualification des intervenants :

Les entraînements réguliers se déroulent sous le contrôle d'un formateur appartenant à l'Institut Français de Sécurité autorisé par le Conseil national des activités privées de sécurité.

Moyens pédagogiques et techniques :

Un maximum de quatre stagiaires par formateur pour le module pratique de formation initiale au maniement des armes, dans la limite de douze stagiaires au total par session.

Durée, effectifs :

8.75 heures.

12 stagiaires.

Programme :

La séance de mise en situation s'articule autour de 5 modules:

Modalités d'évaluation des acquis :

S'il apparaît en cours de la séance, que le comportement du stagiaire n'apparaît pas compatible avec le maniement d'une arme, il y aura une exclusion sans préavis.

Sanction visée :

A l'issue de chaque séance d'entraînement, une attestation de suivi est délivrée au stagiaire.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Institut Français de Sécurité – 23 rue Béranger 92100 Boulogne-Billancourt – SIRET 83128462500025
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11922234392 auprès du préfet de région Ile-de-France.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Autorisation du CNAPS sous le numéro FOR-092-2123-10-31-20240682010
L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Cahier ou carnet pour la prise de note

Délais moyens pour accéder à la formation :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation.

Taux de réussite à la formation :

100%

Taux de satisfaction de la formation :

100%

Tarif :

200,00 €